

SDDE ARTOIS PICARDIE

CONTRIBUTION AU SDDE – EAUX SOUTERRAINES QUALITE

ANNEXE 4.5

DNPC01- ESOUTQUAL - AvtProjet SDDE (version du 05/09/05)

Sommaire

1. MISSIONS, BESOINS DE CONNAISSANCES ET DONNEES A INTEGRER AU SIE	3
1.1. LES MISSIONS/ENJEUX ET LES BESOINS DE CONNAISSANCE ASSOCIES.....	3
1.1.1. DCE.....	3
1.1.2. Police de l'eau.....	3
1.1.3. Elaboration, suivi et évaluation des politiques publiques (SDAGE et SAGE).....	3
1.1.4. Maintenir ou améliorer la qualité de la ressource.....	3
1.1.5. Maintien des zones humides.....	4
1.1.6. Connaissance patrimoniale des milieux aquatiques.....	4
1.2. SYNTHÈSE DES DONNEES A INTEGRER AU SIE.....	4
1.2.1. Données de base.....	4
1.2.2. Données de référence.....	4
1.2.3. Données de contexte.....	4
1.2.4. Données élaborées.....	4
1.3. COUVERTURE DES BESOINS DE CONNAISSANCES PAR LES DONNEES.....	5
2. DESCRIPTION DE L'EXISTANT	6
2.1. LES RESEAUX.....	6
2.1.1. Le réseau patrimonial.....	6
2.1.2. Le réseau sanitaire.....	6
2.1.3. Les réseaux complémentaires sanitaires.....	6
2.1.4. Les réseaux phyto.....	6
2.1.5. Les réseaux ICPE.....	7
2.1.6. Le réseau aqua picardie maritime.....	7
2.1.7. Les réseaux d'autocontrôle des distributeurs et collectivités.....	7
2.2. LA BANCARISATION DES DONNEES.....	7
2.2.1. Les banques de données existantes.....	7
2.3. LA VALIDATION DES DONNEES.....	8
2.4. EVALUATION DES COUTS.....	8
3. LES CIBLES DU SIE	9
3.1. CONTROLE DE SURVEILLANCE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES.....	10
3.1.1. Objectifs.....	10
3.1.2. Sites.....	11
3.1.3. Densité.....	11
3.1.4. Fréquence et paramètres.....	12
3.2. LE CONTROLE OPERATIONNEL.....	12
3.2.1. Objectif.....	12
3.2.2. Densité.....	13
3.2.3. Paramètres.....	13
3.2.4. Fréquence.....	13

3.3.	CONTROLE D'ENQUETE.....	13
3.4.	CONTROLES ADDITIONNELS (ZONES PROTEGEES).....	13
3.5.	LA SATISFACTION DES AUTRES BESOINS COMPLEMENTAIRES NON COUVERTS PAR LES RESEAUX DCE	14
3.5.1.	<i>Définition, maîtrise d'œuvre et financement des cibles</i>	15
3.5.2.	<i>Autres données nécessaires.....</i>	15
4.	DEFINITION DES CHANTIERS DU SIE.....	16
4.1.	RESEAUX.....	16
4.1.1.	<i>Mise en place du réseau de contrôle de surveillance pour l'état chimique des eaux souterraines au sens de la DCE.....</i>	16
4.1.2.	<i>Mise en place du réseau de contrôle opérationnel pour l'état chimique des eaux souterraines au sens de la DCE</i>	17
4.1.3.	<i>Mise en place du réseau de contrôle d'enquêtes pour l'état chimique des eaux souterraines au sens de la DCE</i>	20
4.1.4.	<i>Mise en place du réseau de contrôle additionnel pour l'état chimique des eaux souterraines au sens de la DCE</i>	20
4.1.5.	<i>Evaluation des coûts.....</i>	20
4.2.	AUTRES CHANTIERS.....	21
4.2.1.	<i>Concevoir et mettre en place les réseaux répondant aux autres besoins non couverts par les programmes de surveillance.....</i>	21
4.2.2.	<i>Disposer, dans le SIE, des données issues de l'autosurveillance des installations classées</i>	21
4.2.3.	<i>Disposer des données issues des autocontrôles des distributeurs d'eau</i>	21
4.2.4.	<i>Concevoir une procédure de conservation de la mémoire des captages abandonnés avec la cause de l'abandon et les données qualité associées.</i>	21
4.2.5.	<i>Concevoir une procédure de mémorisation des pollutions accidentelles pouvant avoir un impact sur la qualité des eaux souterraines</i>	21
4.2.6.	<i>Produire et diffuser des données élaborées (ex : cartes) sur la qualité des masses d'eau</i>	21
4.2.7.	<i>Mettre en place une démarche qualité pour les données qualité eaux souterraines</i>	21

ANNEXES

1. MISSIONS, BESOINS DE CONNAISSANCES ET DONNEES A INTEGRER AU SIE

1.1. LES MISSIONS/ENJEUX ET LES BESOINS DE CONNAISSANCE ASSOCIES

1.1.1. DCE

- Suivre l'évolution vers le bon état chimique des masses d'eau
 - *Besoin de connaissance : état chimique des masses d'eau*
 - Réseau patrimonial et sanitaire
- Suivre l'évolution vers les objectifs des autres directives européennes en zones protégées
 - Réseau patrimonial et sanitaire

1.1.2. Police de l'eau

- Permettre l'évaluation de l'effet des décisions sur la qualité des milieux
 - Autosurveillance des milieux
- Mieux connaître les impacts des projets d'aménagement sur le milieu
 - *Besoin de connaissance : impacts des projets d'aménagement sur le milieu*
- Permettre l'application réelle de la loi sur l'eau de 1992
- Mieux contrôler la compatibilité des décisions administratives avec le SDAGE
 - *Besoin de connaissance : directives et cartes des indicateurs du SDAGE*
- Mieux détecter et caractériser les pollutions accidentelles
 - *Besoin de connaissance : Connaissance (mémoire) des incidents et accidents de la part des services de sécurité (archivage événement et synthèse)*
 - Données des exploitants, protection civile et SDIS

1.1.3. Elaboration, suivi et évaluation des politiques publiques (SDAGE et SAGE)

- Permettre de gérer de manière concertée la ressource en eau
 - *Besoin de connaissance : connaissance des usages et des conflits d'usages et de l'état de la qualité de l'eau*
- Disposer d'outils de gestion adaptés aux besoins des territoires
 - *Besoin de connaissance : pour l'instant, les SAGE s'appuient sur les données existantes*

1.1.4. Maintenir ou améliorer la qualité de la ressource

- Contrôler le maintien de l'adduction en eau potable des grandes agglomérations dans des conditions de qualité et d'économie satisfaisantes
 - *Besoin de connaissance : connaissance de la qualité de la ressource au sein de certains champs captants*
- Contrôler la réduction des taux de nitrates dans les milieux aquatiques (directive nitrate)
 - *Besoin de connaissance : taux de nitrates dans les milieux aquatiques*
 - *Besoin de connaissance : mémoire de la qualité de l'eau dans les captages abandonnés*
- Contrôler la réduction des taux de produits phytosanitaires dans les milieux aquatiques
 - *Besoin de connaissance : taux de produits phytosanitaires dans les milieux aquatiques*
 - *Besoin de connaissance : mémoire de la qualité de l'eau dans les captages abandonnés*
- Contrôler la réduction des substances prioritaires ou dangereuses dans les milieux aquatiques
 - *Besoin de connaissance : substances prioritaires ou dangereuses dans les milieux aquatiques*
 - *Besoin de connaissance : mémoire de la qualité de l'eau dans les captages abandonnés*
- Contrôler le maintien de l'alimentation en eau potable des industries alimentaires
 - *Besoin de connaissance : qualité des eaux brutes des industries alimentaires ?*
- Contrôler la qualité de l'eau en amont du district de l'Escaut

- *Besoin de connaissance : qualité de l'eau en amont du district de l'Escaut*

1.1.5. Maintien des zones humides

- Contrôler l'évolution des zones humides (qualité)
- *Besoin de connaissance : qualité des eaux dans les zones humides ?*

1.1.6. Connaissance patrimoniale des milieux aquatiques

- Maintenir le niveau de connaissance des milieux aquatiques pour suivre et comprendre son évolution à moyen et long terme
- *Besoin de connaissance : connaissance des milieux aquatiques pour suivre et comprendre son évolution à moyen et long terme*

1.2. SYNTHÈSE DES DONNÉES À INTÉGRER AU SIE

1.2.1. Données de base

- Analyses qualité des eaux souterraines par paramètres
 - Mesures in situ : T, pH, O₂ dissous, redox
 - Mesures en laboratoire : paramètres physico chimiques, micropolluants minéraux et organiques...

Les analyses de certains réseaux existant (réseau patrimonial, réseau sanitaire et complémentaire) sont stockés en banque de bassin et/ou dans SISE-EAUX et transférés dans ADES.

Les analyses des autres réseaux départementaux, régionaux, thématiques... ne font pas l'objet de ce type de bancarisation

- Niveau de la nappe : les chroniques piézométriques issues du réseau patrimonial du bassin artois picardie sont stockées en banque de bassin et exportées vers ADES.

1.2.2. Données de référence

Points de prélèvement : localisation x,y,z, nappe et masse eau concernée : stocké dans ADES pour les points concernés

Réseau d'appartenance de la mesure

1.2.3. Données de contexte

Pluviométrie, pluie efficace, température, insolation : données météoFrance acquises sur 6 stations du bassin et vendues sur demande.

1.2.4. Données élaborées

- Pluie efficace : calculée pour chaque station en fonction de l'ETP et de la RFU à partir des données météoFrance.
- Evolution de la qualité : chronique des concentrations en fonction du temps
- Répartition spatiale : cartes de qualité
- Statistiques : nb ou % de point de surveillance au dessus d'un certain seuil

1.3. COUVERTURE DES BESOINS DE CONNAISSANCES PAR LES DONNEES

				nature des données														
		fréquence et répartition spatiale		Données brutes (mesurées)			données de contexte	Données élaborées		Données Référentielles			Métadonnées					
besoins de connaissances		fréquence	densité information	Mesures in situ (T, pH, O2, redox)	Mesures au laboratoire (paramètres physico chimiques, micropolluants)	niveau de la nappe (influence sur la qualité)	Pluvisité, température, EP	Chroniques	répartition spatiale des concentrations (cartes)	statistiques qualité (nb points au dessus des seuils eau potable par exemple)	Masses d'eau	Caractéristique des aquifères BRHF(V1, V2)	SAGES	données hydrodynamiques / minérales des nappes	Caractéristiques de la ZNS (épaisseur, lithologie, pédologie, perméabilité verticale)	stations de mesure (usage du forage ou puits, coordonnées, nappes et masses d'eau)	description des réseaux de mesures	bibliographie des modèles existants
Police de l'eau	Permettre l'application réelle de la loi sur l'eau de 1992	variable	SAGE															
	Permettre l'évaluation de l'effet des décisions sur la qualité des milieux	annuelle	bassin															
	Mieux connaître les impacts des projets d'aménagement sur le milieu	variable	locale															
	Mieux contrôler la compatibilité des décisions administratives avec le SDAGE	annuelle	SAGE															
	Mieux détecter et caractériser les pollutions accidentelles	variable																
DCE	Suivre l'évolution vers le bon état chimique des masses d'eau	bisannuelle	échelle masse eau															rés
	Suivre l'évolution vers les objectifs des autres directives européennes en zones protégées																	
Elaboration, suivi et évaluation des politiques publiques (SDAGE et SAGE)	Permettre de gérer de manière concertée la ressource en eau																	
	Disposer d'outils de gestion adaptés aux besoins des territoires	bisannuelle	échelle SAGE															
Gestion de la ressource	<i>Evaluer l'effet des décisions et des mesures sur la disponibilité de la ressource</i>																	
	<i>Prévenir les étiages sévères</i>																	
	<i>Permettre d'assurer l'efficacité et l'équité des décisions en période de sécheresse</i>																	
Maintenir ou améliorer la qualité de la ressource	Contrôler le maintien de l'adduction en eau potable des grandes agglomérations dans des conditions de qualité et d'économie satisfaisantes	cf réseau sanitaire	réseau sanitaire															
	Contrôler la réduction des taux de nitrates dans les milieux aquatiques (directive nitrate)	bisannuelle	échelle masse eau															
	Contrôler la réduction des taux de produits phytosanitaires dans les milieux aquatiques	bisannuelle	échelle masse eau															
	Contrôler la réduction des substances prioritaires ou dangereuses dans les milieux aquatiques	bisannuelle	échelle masse eau															
	Contrôler le maintien de l'alimentation en eau potable des industries alimentaires	cf réseau sanitaire	réseau sanitaire															
	Contrôler la qualité de l'eau en amont du district de l'Escaut	bisannuelle	échelle du district Escaut															
Maintien des zones humides	Contrôler l'évolution des zones humides (qualité)	annuelle	échelle masse eau															
Connaissance patrimoniale des milieux aquatiques	Maintenir le niveau de connaissance des milieux aquatiques pour suivre et comprendre son évolution à moyen et long terme	annuelle	échelle masse eau															

2. DESCRIPTION DE L'EXISTANT

2.1. LES RESEAUX

Les deux principaux réseaux du bassin concernant la qualité des eaux souterraines sont le réseau patrimonial et le réseau sanitaire. D'autres réseaux régionaux et départementaux complètent ces dispositifs généraux :

- les réseaux phytosanitaires pilotés par les DRASS, les réseaux complémentaires des DDASS,
- le réseau « parc hydrogéologique » piloté par la CG de la Somme (réseau irrégulier),
- les réseaux ICPE pilotés par la DRIRE ou par des collectifs type AQUA Picardie Maritime dans le Vimeu,
- les réseaux d'autosurveillance des captages d'eau potable, des collectivités locales et des distributeurs d'eau.

2.1.1. Le réseau patrimonial

- La maîtrise d'ouvrage du réseau patrimonial est confiée à l'agence de l'eau ; elle élabore le programme d'analyses en vertu d'une circulaire du MEDD : protocole national de 1999 remplacé par le cahier des charges pour l'évolution des réseaux dans le cadre de la DCE et mène l'appel d'offre pour la réalisation des prélèvements et les analyses des échantillons.
- L'opérateur est l'institut Pasteur, jusque fin 2005, date de renouvellement du marché.
- L'Institut Pasteur ou le laboratoire retenu produit les données au format SANDRE
- Les données produites par le laboratoire sont introduites après validation* dans la banque de bassin gérée par l'agence de l'eau
- Depuis cette banque, les données sont versées dans ADES.

* la validation se fait à deux niveaux : le laboratoire et le chargement en banque de bassin par le biais d'un système expert

2.1.2. Le réseau sanitaire

- Le réseau sanitaire est géré par les DDASS, conformément au code de la santé publique. Il couvre les analyses réglementaires d'eau brute et au point de production réalisées à partir des ouvrages de production d'eau potable ainsi qu'en distribution.
- Le cahier des charges de réalisation des prélèvements et des analyses est établi par décret, les prestations sont réalisées pour partie par les DDASS (prélèvements), pour partie par l'Institut Pasteur qui dispose d'un agrément national.
- Les prélèvements et analyses sont financés par les exploitants des ouvrages
- Les données sont versées dans SISE-EAUX, puis conjointement dans la banque de bassin et ADES.

2.1.3. Les réseaux complémentaires sanitaires

- Ils sont financés à 80 % par l'Agence de l'Eau dans les départements où le conseil général est maître d'ouvrage (Somme et Aisne) et à 100% dans le Nord et le Pas-de-Calais.
- Il s'agit d'analyses sur les points d'eau potable (du réseau sanitaire) sur des paramètres dont la fréquence est faible dans le cadre du contrôle sanitaire (essentiellement produits phytosanitaires)

2.1.4. Les réseaux phyto

- Ces réseaux sont pilotés par les DRASS selon des finalités établies au niveau des régions
- Ils sont gérés par les DDASS, et l'Institut Pasteur réalise les analyses

- Les données sont versées dans SISE-EAUX et sont communiquées à l'agence au format papier.

2.1.5. Les réseaux ICPE

Dans le cadre de la loi de 1976 sur l'environnement, les industries classées au regard de l'environnement sont soumises à une autosurveillance de l'eau souterraine au droit de leur site du point de vue qualitatif et quantitatif. Les données sont transmises aux DRIRE par les industriels mais ne sont pas ou peu bancarisées.

2.1.6. Le réseau aqua picardie maritime

Il s'agit d'un réseau issu du regroupement d'industries classées sur le secteur du Vimeu dans la Somme.

Le chargement des données dans ADES est en train de se mettre en place par le producteur c'est-à-dire l'association aqua picardie maritime via l'interface MOLOSSE.

2.1.7. Les réseaux d'autocontrôle des distributeurs et collectivités

Il ne s'agit pas de réseaux organisés mais de nombreux distributeurs privés et collectivités en charge de l'eau potable réalisent toute l'année de nombreuses analyses sur l'eau brute et l'eau distribuée.

2.2. LA BANCARISATION DES DONNEES

2.2.1. Les banques de données existantes

2.2.1.1. ADES

Banque nationale sur les données eaux souterraines qualité et quantité (piézométrie). Recense les réseaux existants et leur maître d'ouvrage. Les données sont versées dans la banque par les maîtres d'ouvrages soit par passerelle directe soit à l'aide d'un outil de transfert (molosse).

Pour Artois Picardie, pour le réseau patrimonial qualité, un export de la banque de bassin est effectué et déposé sur un site ftp de la banque ADES pour chargement par le BRGM orléans.

2.2.1.2. Les autres banques

Les données de base

Banque de bassin (AEAP) et SISE Eaux (DDASS, DRASS, DGS) pour les données brutes qualité

Les référentiels et les données de contexte

Banque RNDE pour les référentiels BDRHFV1, référentiels d'analyses, SANDRE...

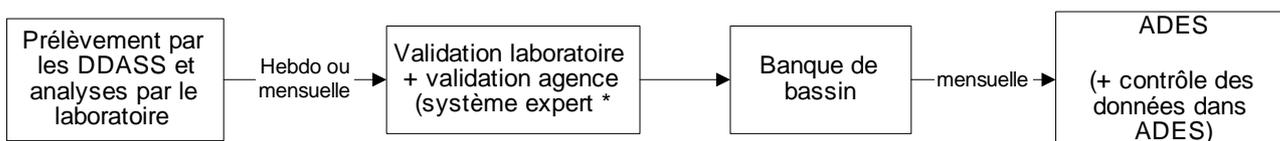
Données de contexte

Banque pluvio de météo france

2.3. LA VALIDATION DES DONNEES

Les données produites par l'Institut Pasteur font l'objet d'une validation par l'Agence de l'Eau avant bancarisation (contrôle de cohérence, seuils mini/maxi, droite de régression). Les accréditations de l'Institut assurent la qualité des fournitures.

Le schéma suivant illustre le cheminement des données qualité eaux souterraines (réseau patrimonial sous MO agence) et leur intégration en banque de bassin



* système expert eaux souterraines : contrôle de cohérence, mini/maxi, balance ionique.

2.4. EVALUATION DES COUTS

L'évaluation des coûts de l'existant n'est pas exhaustive à ce jour.

Le tableau suivant donne une évaluation du coût en ETP et charges externes.

Processus		Processus de production			Processus de bancarisation	Processus de mise à disposition et exploitation	Remarques
postes de coûts et de charges		Elaboration des programmes d'analyse	Gestion des réseaux et des prestations	Réalisation des prélèvements et analyses	Maintenance et investissement banque Transfert et reformatage des données	Maintenance et élaboration des produits de mise à disposition – outils informatiques, documents...	(si nécessaire préciser le périmètre RNB, Réseau Nitrates, ...)
Agence de l'eau	Charge en équivalent temps-plein	3 mois (marché, programme, choix points)	6 mois (problèmes avec prestataire, gestion données non-conformes, pb accès...)		2 mois	2 mois (mission données techniques) 4 mois (interprétation)	Réseau patrimonial qualité (192 points) + réseau complémentaire
	Coûts externes en K€			300 K€ (RP) 100 K€ (RC)			
DDASS	Charge en équivalent temps-plein	NC	NC	NC	NC	NC	Réseau sanitaire
	Coûts externes en K€	NC	NC	NC	NC	NC	

3. LES CIBLES DU SIE

Le SDDE (schéma directeur des données sur l'eau) a pour objectif de rationaliser l'acquisition des données sur l'eau

Une circulaire du 23 décembre 2004 précise les modalités de ce schéma et en fixe les principaux objectifs.

Son objectif prioritaire est la préparation du programme de surveillance prescrit par la directive cadre sur l'eau n° 2000/60 CE du 23 octobre 2000, qui devra être opérationnel le 22 décembre 2006.

Dans le SIE devront être également intégrés des données nécessaires pour les autres besoins que la DCE et en particulier les missions de police de l'eau ou la gestion locale par les SAGE.

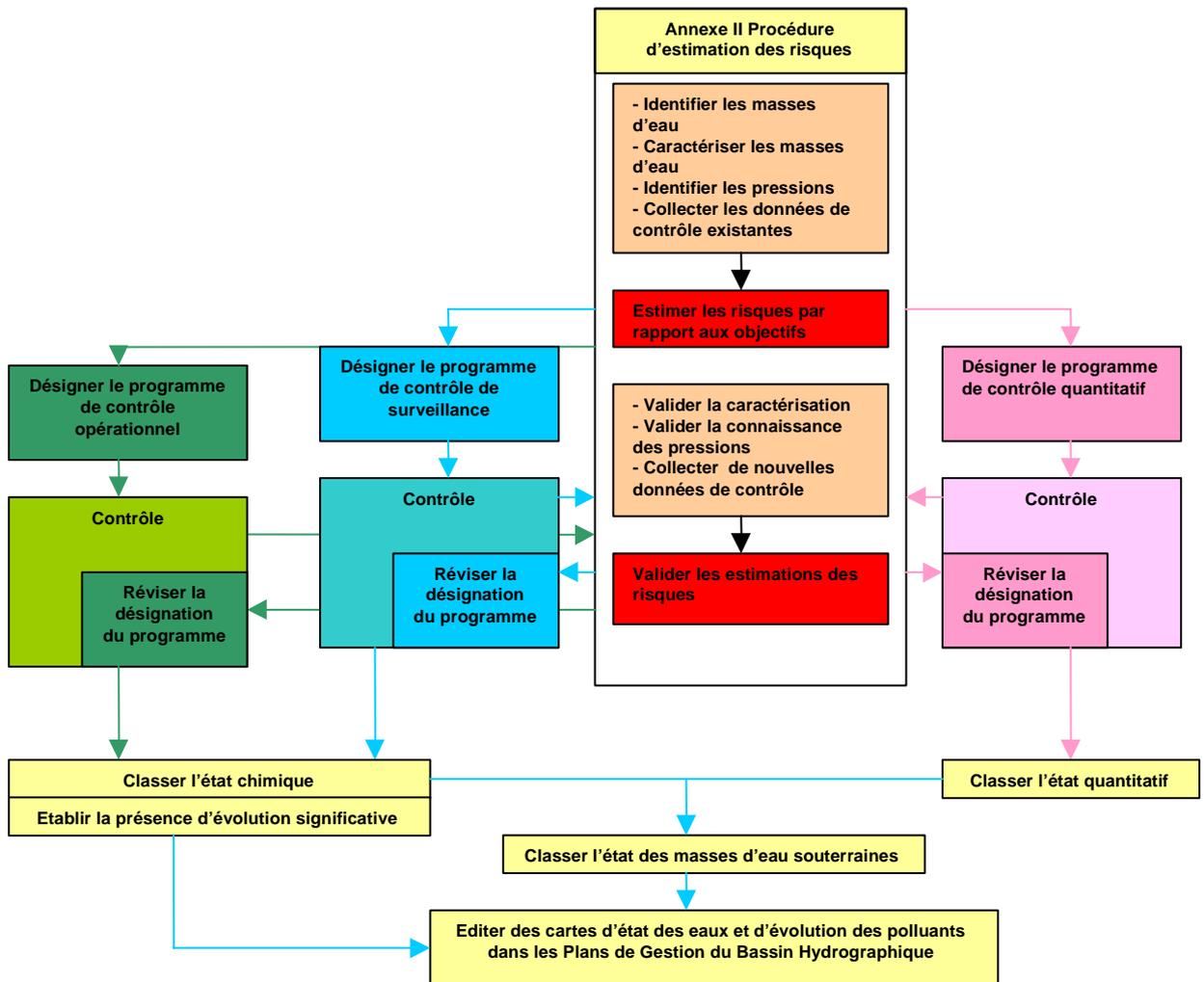
Concernant le programme de surveillance, une circulaire DCE 2003/07 a été diffusée relative au cahier des charges pour l'évolution des réseaux de surveillance des eaux souterraines en France. Celle-ci abroge le protocole du 29 juillet 1999 entre la direction de l'eau et les agences de l'eau sur le réseau national des eaux souterraines.

Les programmes de surveillance des eaux souterraines (Art 8 DCE) sont établis en premier lieu pour valider la procédure d'évaluation des risques de l'annexe II, pour établir l'état des masses d'eau risquant de ne pas atteindre les objectifs de la Directive et pour établir les tendances à la hausse des polluants.

Ces programmes de contrôle devront inclure :

- un réseau de **contrôle de surveillance** pour « fournir une image cohérente et globale de l'état chimique des eaux souterraines de chaque district hydrographique et permettre de détecter la présence de tendances à la hausse à long terme de la pollution induite par l'activité anthropogénique »,
- un réseau de **contrôle opérationnel** (programme défini suivant les résultats de la caractérisation des masses d'eau et du programme de contrôle de surveillance) afin « d'établir l'état chimique de toutes les masses d'eau ou groupes de masses d'eau souterraine recensées comme courant un risque, établir la présence de toute tendance à la hausse à long terme de la concentration d'un quelconque polluant suite à l'activité anthropogénique » et informer dès renversement de ces tendances à la hausse.

La figure suivante résume ces programmes.



- d'après le groupe européen « Monitoring »

3.1. CONTROLE DE SURVEILLANCE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

3.1.1. Objectifs

Les objectifs du contrôle de surveillance sont multiples :

- fournir des informations nécessaires à l'évaluation de l'état chimique de la masse d'eau et à valider les résultats de la caractérisation : masse d'eau à risque ou non
- établir les tendances à la hausse ou les renversements de tendance
- spécifier les futurs programmes de surveillance

Les informations du contrôle de surveillance sont utilisées pour fournir des informations pour valider la procédure d'évaluation des risques dans le cas de données insuffisantes ou d'incertitudes sur le risque de non atteinte des objectifs environnementaux.

Le contrôle de surveillance est utilisé uniquement pour les masses d'eau à risque ou transfrontalières avec un autre état membre. De plus, certains contrôles seront aussi nécessaires dans une sélection de masses d'eau non identifiées comme étant à risque.

Sont donc concernées toutes les masses eau à risque et transfrontalière : c'est-à-dire **toutes les masses d'eau souterraine dans le bassin AP.**

3.1.2. Sites

Le choix des sites se fera de façon à refléter l'état moyen de la masse d'eau et non ses zones les plus dégradées car le contrôle de surveillance n'est pas destiné à évaluer les impacts.

3.1.3. Densité

Le nombre de sites requis est fonction de la connaissance de la masse d'eau :

- si la connaissance est importante : une densité supérieure à la densité minimale est requise avec élaboration d'un modèle conceptuel
- si la connaissance est faible voire nulle, la densité minimale est requise si possible avec au moins 1 site par masse d'eau (avec possibilité de regrouper des masses d'eau)

<i>Type de la masse d'eau</i>			<i>Densité minimale (nb/km²)</i>	
SEDIMENTAIRE	Libre(s) et captif dissociés	Libre	Karst	1/500
			Non karst	1/500
			Captif	1/3000
	Libre(s) et captif associés		Captif dominant	1/3000
			Libre dominant	1/500
	ALLUVIONS			1/500
SOCLE			1/7000	
EDIFICE VOLCANIQUE			1/7000	
INTENSEMENT PLISSE			1/7000	
IMPERMEABLE LOCALEMENT AQUIFERE*			Cf. note*	

- d'après le cahier des charges national

* l'application stricte d'une densité à ce type de système est relativement abusive. Les points de mesure ne seront le plus souvent représentatifs que d'eux-mêmes.

3.1.4. Fréquence et paramètres

<i>Type de la masse d'eau</i>			<i>Fréquences minimales</i>	
SEDIMENTAIRE	Libre(s) et captif dissociés	Libre	Karst	2/an*
			Non karst	2/an*
		Captif		1/an
	Libre(s) et captif associés	Captif dominant		1/an
Libre dominant			2/an*	
ALLUVIONS			2/an*	
SOCLE			2/an*	
EDIFICE VOLCANIQUE			2/an*	
INTENSEMENT PLISSE			2/an*	
IMPERMEABLE LOCALEMENT AQUIFERE*			2/an*	

- d'après le cahier des charges national

3.2. LE CONTROLE OPERATIONNEL

3.2.1. Objectif

Le réseau de contrôle opérationnel est un réseau d'impact qui doit permettre de suivre une pollution

Ses objectifs sont les suivants :

- évaluer l'ampleur et l'incidence des pressions ; les paramètres observés sont fonction des problématiques liées à la masse d'eau
- évaluer les changements de l'état des masses d'eau suite au programme de mesures (outil d'évaluation)
- sont en particulier concernées toutes les masses d'eau ou groupes de masses d'eau identifiés comme risquant de ne pas répondre à leurs objectifs environnementaux ou soumises à un rejet de substances prioritaires ou à un rejet significatif d'autres substances

↳ s'apparente à un réseau de *suivi des impacts des activités humaines*

↳ ce réseau permettra également *d'évaluer l'efficacité des mesures* et d'orienter les politiques d'intervention

↳ ce réseau sera mis en place progressivement jusqu'en 2009. Les premiers points de contrôle seront opérationnels dès 2007 (notamment pour les masses d'eau à risque ou subissant des rejets de substance importants), alors que les points dont l'objectif sera d'évaluer l'impact des mesures ne pourront être définis qu'à partir du moment où le programme de mesures et le SDAGE révisé seront publiés.

3.2.2. Densité

Plus grande que celle du contrôle de surveillance

3.2.3. Paramètres

Les paramètres à mesurer sont ceux spécifiques à la source ponctuelle et/ou les paramètres sensibles de la masse d'eau identifiés lors de la caractérisation et/ou du contrôle de surveillance

3.2.4. Fréquence

La DCE impose une fréquence minimale annuelle. Cette fréquence est à adapter selon le contexte afin de détecter les effets des pressions.

3.3. CONTROLE D'ENQUETE

Ses objectifs sont :

- déterminer la cause d'un dépassement des normes ou de la non-atteinte vraisemblable des objectifs environnementaux en l'absence d'explication par des pressions déterminées,
- déterminer l'ampleur et l'incidence de pollutions accidentelles.

C'est un réseau non pérenne par définition Il s'agit plutôt d'études sur des pollutions particulières : impact d'un déversement accidentelle, pollution ponctuelle importante

3.4. CONTROLES ADDITIONNELS (ZONES PROTEGEES)

Le SDDE devra répertorier les contrôles en vigueur effectués en application des directives inscrites dans la DCE, en application desquelles le registre des zones protégées du bassin est établi.

En outre, des contrôles additionnels sont requis par la directive cadre pour :

- les points de captage d'eau potable en eau de surface (fournissant en moyenne plus de 100 m3/jour) ;
- les masses d'eau constituant des zones d'habitat ou de protection d'espèces directement dépendants de l'eau, si ces masses d'eau risquent de ne pas répondre pas à leurs objectifs environnementaux.

En eau souterraine il s'agit par exemple des zones de production actuelles et futures d'eau potable. On pourra donc utiliser les résultats du contrôle sanitaire.

3.5. LA SATISFACTION DES AUTRES BESOINS COMPLEMENTAIRES NON COUVERTS PAR LES RESEAUX DCE

Police de l'eau

Il s'agit de mettre en place un réseau ou un « métaréseau » qui pourrait être une sélection de points dans les réseaux existants (DCE, sanitaire) avec un choix de points adaptés permettant à la police de l'eau de pouvoir estimer l'impact d'un projet avant d'accorder une autorisation ou de remettre un avis.

On se situe ici au niveau départemental voire infra départemental. La maîtrise d'ouvrage d'un tel ou de tels réseaux pourrait être confiée aux conseils généraux avec des financements sous forme de subvention par l'agence de l'eau et d'autres partenaires (régions, DIREN...)

Suivi SDAGE, SAGE

Afin de définir les politiques et orientations des SAGE, les CLE peuvent avoir besoin sur le territoire d'un sage, d'une densité plus importante d'informations permettant une gestion plus fine.

Là aussi, des sélections de points dans les réseaux existants avec en plus d'autres points sous maîtrise d'ouvrage des parcs naturels ou des institutions gérant les SAGE avec des financements peuvent être imaginés.

Eau potable

Le but est ici non pas de connaître la qualité de la ressource, mais plutôt de prévenir la bonne qualité de l'eau distribuée.

La base pourrait être le réseau sanitaire ainsi que les autocontrôle des distributeurs.

Pollutions accidentelles

La connaissance des accidents (renversement de camions, incendies dans des industries chimiques, déversements volontaires ou accidentels, sabotages...) pouvant avoir un impact sur la qualité des eaux souterraines est d'une grande importance pour la ressource en eau destinée à l'eau potable ainsi que pour les impacts sur les milieux.

Les données sur ces accidents (localisation, type d'événement, produits concernés, analyses éventuelles...) seraient à banaliser pour que les services de l'état (MISE, DDASS, Agences...) ainsi que les collectivités puissent en avoir connaissance.

La maîtrise d'ouvrage d'un tel réseau de données pourrait être confiée aux départements avec comme acteur incontournable les services de secours (SDIS). Il faut également constituer un « réseau » d'acteurs à avertir en cas d'incidents.

3.5.1. Définition, maîtrise d'œuvre et financement des cibles

Réseaux <i>Eaux souterraines</i>		
	Police de l'eau	SDAGE/SAGE
Définition	Comité des données du bassin	Comité des données du bassin
Validation	Comité national du SIE	Locale (SAGE)
Responsabilité de la mise en oeuvre	DIREN de bassin + Agence+ MISE	DIREN +Agence + collectivités
Financements	État + Agence	à définir au niveau du bassin

3.5.2. Autres données nécessaires

Outre les données brutes sur la qualité des eaux souterraines issues des différents réseaux existants ou à créer, d'autres données associées seraient à intégrer dans le SIE et à bancariser car nécessaires pour interpréter les données brutes qualité.

- données sur les pollutions accidentelles pouvant avoir un impact sur la qualité des eaux souterraines
- données sur les captages abandonnés et leurs causes d'abandon
- qualité de l'eau distribuée
- niveau des nappes
- recharge de la nappe (pluviométrie, ETP, pluies efficaces)
- volumes prélevés

4. DEFINITION DES CHANTIERS DU SIE

4.1. RESEAUX

4.1.1. Mise en place du réseau de contrôle de surveillance pour l'état chimique des eaux souterraines au sens de la DCE

Ce réseau a pour objectif une surveillance « générale » de la masse d'eau pour :

- fournir des informations nécessaires à l'évaluation de l'état chimique de la masse d'eau et à valider les résultats de la caractérisation : masse d'eau à risque ou non
- établir les tendances à la hausse ou les renversements de tendance
- spécifier les futurs programmes de surveillance

Il ne contient donc qu'un nombre restreint de points de mesure, essentiellement des points intégrateurs comme des sources à raison d'environ 3 points par masse d'eau pour un total de 53 points sur le bassin.

Les adaptations à prévoir seront notamment de trouver des points complémentaires dans les masses d'eau peu ou pas suivies : 1 point dans la masse d'eau 1015, 1 point dans la 1017 et 3 points dans la 1018. Ceci afin de respecter le minimum de 3 points par masse d'eau.

Ces points feront l'objet de 2 campagnes de prélèvement et d'analyses par an (hautes et basses eaux), avec 1 programme particulier de type « photographique » une fois tous les 3 ans (2x par plan de gestion) sur une liste complète de paramètres incluant les substances prioritaires.

Sur les autres campagnes, seuls les éléments principaux seront recherchés. :

Physico-chimie in situ	Température, Conductivité, pH, Eh, Oxygène dissous
Éléments majeurs	HCO ₃ ⁻ , CO ₃ ²⁻ , Cl ⁻ , SO ₄ ²⁻ , Ca ²⁺ , Mg ²⁺ , Na ⁺ , K ⁺
Matières organiques oxydables	Oxydabilité au KMnO ₄ à chaud en milieu acide
	Carbone Organique Dissous (COD)
Matières en suspension	Turbidité
	Fer total
	Manganèse total
Minéralisation et salinité	Dureté totale
	SiO ₂
Composés azotés	NO ₃ ⁻
	NH ₄ ⁺
Phytosanitaires *	famille des triazines (+ métabolites)
Environnement rural	famille des urées substituées

Tableau du nombre de points par masse d'eau

Numéro de masse d'eau	Nom	Superficie totale (km²)	RNABE et/ou transfrontalier	Nombre de points du réseau de contrôle de surveillance
1001	Craie de l'Audomarois	951	Doute qualitatif	3
1002	Calcaires du Boulonnais	478	Doute qualitatif	3
1003	Craie de la vallée de la Deûle	1331	Risque qualitatif	3
1004	Craie de l'Artois et de la vallée de la Lys	1120	Risque qualitatif	3
1005	Craie de la vallée de la Canche aval	789	Doute qualitatif	3
1006	Craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée	1971	Risque qualitatif	3
1007	Craie du Valenciennois	673	Doute qualitatif	3
1008	Craie de la vallée de la Canche amont	714	Doute qualitatif	3
1009	Craie de la vallée de l'Authie	1307	Doute qualitatif	3
1010	Craie du Cambresis	1201		3
1011	Craie de la vallée de la Somme aval	1910	Doute qualitatif	4
1012	Craie de la moyenne vallée de la Somme	3075	Risque qualitatif	6
1013	Craie de la vallée de la Somme amont	1463	Risque qualitatif	3
1014	Sables du Landénien des Flandres	2664	Doute qualitatif	3
1015	Calcaire Carbonifère de Roubaix-Tourcoing	603	transfrontalier	2
1016	Calcaires de l'Avesnois	673	Doute qualitatif	3
1017	Bordure du Hainaut	876	Doute qualitatif	2
1018	Sables du Landénien d'Orchies		Doute qualitatif	–
Total				53

Carte et liste des points en annexe 2.

4.1.2. Mise en place du réseau de contrôle opérationnel pour l'état chimique des eaux souterraines au sens de la DCE

Ce réseau a pour but essentiel de suivre les polluants recensés comme classant la masse d'eau à risque et ceux qui apparaissent dans le contrôle de surveillance.

Ce réseau est à « construire » de toutes pièces en fonction des résultats du contrôle de surveillance sur l'année N (2006) pour le choix des paramètres à suivre.

Il pourra se composer des éléments suivants :

Reprise des de l'actuel réseau patrimonial avec des fréquences accrues et des paramètres spécifiques aux pollutions observées

- réseau ICPE pour suivi pollution ponctuelle
- réseaux GRAPPE pour pollution diffuse phyto
- réseau zones vulnérables pour pollution diffuse NO3 (existe ?)

Il est en première approche proposé de retenir les 195 points de mesure repris de l'actuel RBES et qui inclut les 53 points du contrôle de surveillance.

Ces points feront l'objet de 2 campagnes par an (hautes et basses eaux) sur une liste de paramètres propre à chaque masse d'eau : ceux ayant conduit à classer la masse d'eau en risque ou en doute (généralement NO3 et phytosanitaires) ainsi que des paramètres ayant été identifiés lors du contrôle de surveillance comme posant problème.

Ce réseau est dimensionné à priori et demandera des ajustements :

- ajouts de points dans la masse d'eau 1018 non suivie
- redéploiement de points en fonction des résultats du contrôle de surveillance sur des secteurs à problèmes et à forte pression

Ce réseau devra être géré comme un méta réseau et inclure des points de surveillance d'autres réseaux comme les réseaux phyto ou ICPE gérés par d'autres maîtres d'ouvrage.

Tableau du nombre de points par masse d'eau

Numéro de masse d'eau	Nom	Superficie totale (km²)	RNABE et/ou transfrontalier	Nombre de points du réseau de contrôle opérationnel
1001	Craie de l'Audomarois	951	Doute qualitatif	14
1002	Calcaires du Boulonnais	478	Doute qualitatif	4
1003	Craie de la vallée de la Deûle	1331	Risque qualitatif	13
1004	Craie de l'Artois et de la vallée de la Lys	1120	Risque qualitatif	14
1005	Craie de la vallée de la Canche aval	789	Doute qualitatif	12
1006	Craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée	1971	Risque qualitatif	20
1007	Craie du Valenciennois	673	Doute qualitatif	4
1008	Craie de la vallée de la Canche amont	714	Doute qualitatif	7
1009	Craie de la vallée de l'Authie	1307	Doute qualitatif	11
1010	Craie du Cambresis	1201		19
1011	Craie de la vallée de la Somme aval	1910	Doute qualitatif	17
1012	Craie de la moyenne vallée de la Somme	3075	Risque qualitatif	29
1013	Craie de la vallée de la Somme amont	1463	Risque qualitatif	19
1014	Sables du Landénien des Flandres	2664	Doute qualitatif	3
1015	Calcaire Carbonifère de Roubaix-Tourcoing	603	transfrontalier	3
1016	Calcaires de l'Avesnois	673	Doute qualitatif	4
1017	Bordure du Hainaut	876	Doute qualitatif	2
1018	Sables du Landénien d'Orchies		Doute qualitatif	–
Total				195

Carte et liste des points en annexe 3

4.1.3. Mise en place du réseau de contrôle d'enquêtes pour l'état chimique des eaux souterraines au sens de la DCE

Chantier qui ne peut être abordé qu'au moment opportun, au cas par cas : études particulières sur les pollutions accidentelles ou ponctuelles

4.1.4. Mise en place du réseau de contrôle additionnel pour l'état chimique des eaux souterraines au sens de la DCE

Concerne les ZP pour l'eau potable : utiliser les données du contrôle sanitaire

4.1.5. Evaluation des coûts

Les coûts envisagés sont approximatifs et nécessiteront d'être précisés lors de la réalisation effective des chantiers. Ils dépendent en effet des modalités de réalisation de ces opérations et de la date à laquelle ils seront programmés. Ils ne doivent donc être considérés à la date de ce rapport que comme une **estimation prévisionnelle**.

Pour le contrôle de surveillance, la solution choisie par l'agence est d'effectuer une "photographie" sur les substances prioritaires 1 fois tous les 3 ans. Ainsi le coût du CS est estimé à 148 400 € les années où cette photographie est réalisée et à 84 800 € les autres années.

Pour le contrôle opérationnel, le chiffrage est difficile à faire a priori car les paramètres seront différents dans chaque masse d'eau et dépendra en partie des résultats. D'ores et déjà on peut considérer que les paramètres nitrates et phyto seront à faire sur tous les points du CO d'où un coût de 78 000 €/an.

Actuellement le coût du RBES qualité eaux souterraines est de 300 000 € pour l'agence (coûts externes de prélèvement et d'analyses)

QUALITE		Coût unitaire	nb prélèvements /an	nb stations	coût par point/an	coût total	2007 (1er année)	2008	2009	2010
contrôle de surveillance	analyse + prélèvement types (physico chimie, majeurs, matières organiques oxydables, matières en suspension, minéralisation, salinité, composés azotés, triazines et urées substituées, glyphosate, aminotriazole)	800 €	2	53	1 600 €	84 800 €	84 800 €	84 800 €	84 800 €	84 800 €
	analyse complémentaire sur substances prioritaires non incluses dans liste précédente (métaux, OHV, HAP, POC...)	1 200 €	les 3	53	1 200 €	63 600 €	63 600 €			63 600 €
TOTAL CS							148 400 €	84 800 €	84 800 €	148 400 €
contrôle opérationnel	nitrates + triazines + urées *	200 €	2	195	400 €	78 000 €	78 000 €	78 000 €	78 000 €	78 000 €
	autres ? (dépend des résultats du CS et de chaque masse d'eau)						?	?	?	?

* tous les points du CO feront l'objet de ces analyses car ces paramètres déclassement les masses d'eau

NB : le chiffrage du contrôle opérationnel est incomplet car d'autres paramètres seront à suivre en fonction des résultats du contrôle de surveillance. Il s'agit donc d'un coût minimum. Le coût global du contrôle de surveillance est du contrôle opérationnel devrait donc être voisin du coût actuel, c'est-à-dire 300 000 €

4.2. AUTRES CHANTIERS

cf fiches chantiers pour détail

4.2.1. Concevoir et mettre en place les réseaux répondant aux autres besoins non couverts par les programmes de surveillance

Les réseaux mis en place dans le cadre de la DCE ne couvriront pas l'ensemble des besoins des acteurs de l'eau du Bassin. Des réseaux complémentaires permettant l'exercice des missions des partenaires (police de l'eau, gestion de crises...) devront être mis en place pour produire des données compatibles avec la gestion des objectifs environnementaux des masses d'eau.

4.2.2. Disposer, dans le SIE, des données issues de l'autosurveillance des installations classées

Pour compléter le contrôle opérationnel, notamment quand la source de pollution provient d'installations classées.

4.2.3. Disposer des données issues des autocontrôles des distributeurs d'eau

Les distributeurs (ex : Sen, SIDEN, CGE...) réalisent tout au long de l'année des prélèvements et analyses sur les captages d'eau potable ce qui représente une « masse » d'analyses en plus du contrôle sanitaire.

4.2.4. Concevoir une procédure de conservation de la mémoire des captages abandonnés avec la cause de l'abandon et les données qualité associées.

Ces données sont actuellement éparées dans les services (MISE, DDASS, Agence de l'eau...) et surtout sont souvent sous forme papier ce qui rend leur exploitation difficile.

4.2.5. Concevoir une procédure de mémorisation des pollutions accidentelles pouvant avoir un impact sur la qualité des eaux souterraines

Prévoir la création d'un réseau d'alerte et de diffusion de l'information de façon rapide après l'accident ainsi qu'une bancarisation de l'information pour conserver une trace et un historique.

4.2.6. Produire et diffuser des données élaborées (ex : cartes) sur la qualité des masses d'eau

Il s'agit de produire des interprétations à l'échelle de la masse d'eau : un travail au niveau national est actuellement en cours.

4.2.7. Mettre en place une démarche qualité pour les données qualité eaux souterraines

(Cf fiches chantiers)

Annexe 1

<i>Physico-chimie in situ</i>	Température, Conductivité, pH, Eh, Oxygène dissous
<i>Eléments majeurs</i>	HCO_3^- , CO_3^{2-} , Cl^- , SO_4^{2-} , Ca^{2+} , Mg^{2+} , Na^+ , K^+
<i>Matières organiques oxydables</i>	<i>Oxydabilité au KMnO_4 à chaud en milieu acide</i>
	<i>Carbone Organique Dissous (COD)</i>
<i>Matières en suspension</i>	Turbidité
	Fer total
	Manganèse total
<i>Minéralisation et salinité</i>	Dureté totale
	SiO_2
<i>Composés azotés</i>	NO_3^-
	NH_4^+
<i>Phytosanitaires *</i> <i>Environnement rural</i>	<ul style="list-style-type: none"> - famille des triazines (+ métabolites) - famille des urées substituées

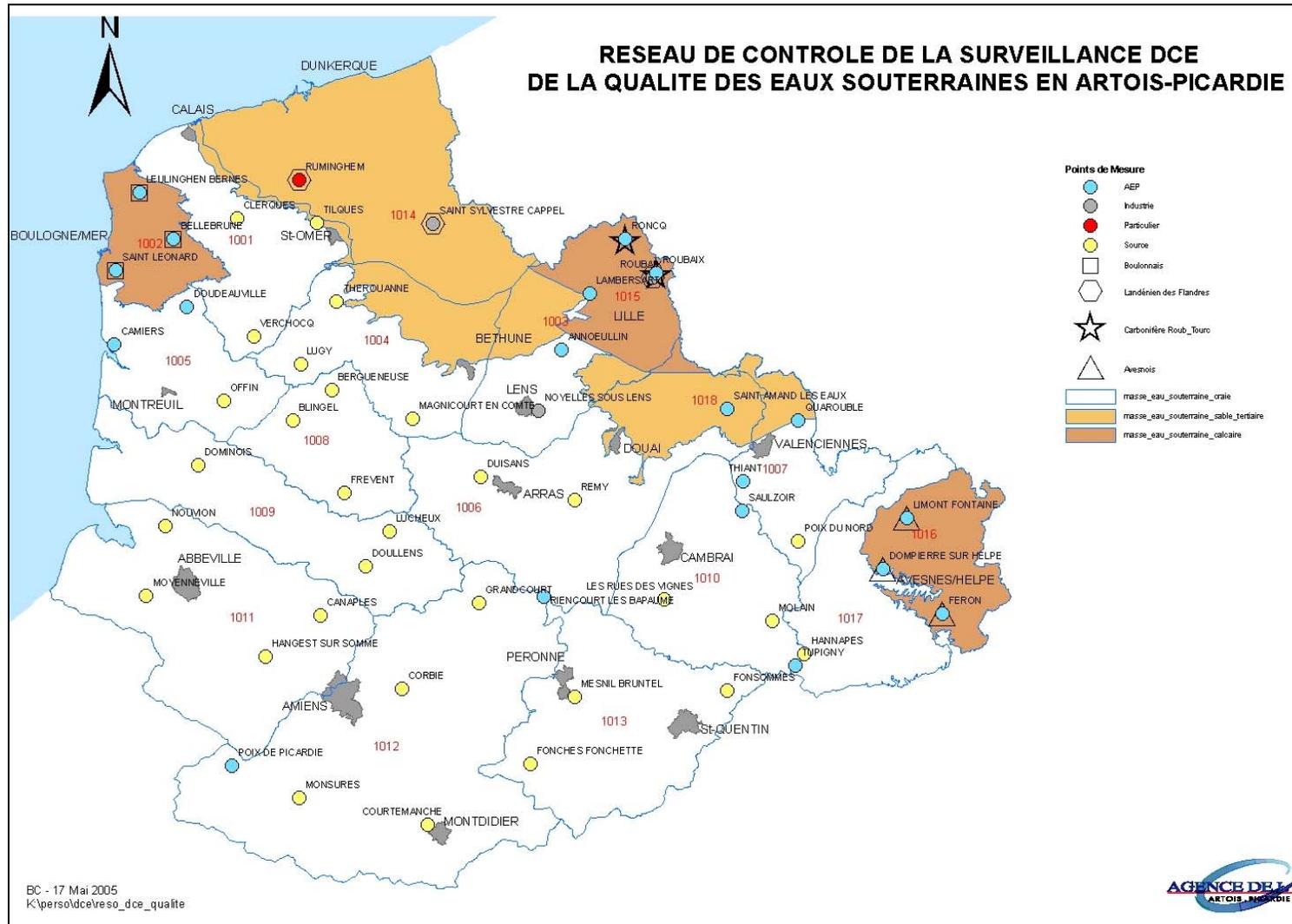
- Ensemble des paramètres à mesurer tous les 6 ans (cahier des charges national)

Physico-chimie in situ	Température
	Conductivité
	pH
	Eh
	Oxygène dissous
Eléments majeurs	HCO ₃ ⁻
	CO ₃ ²⁻
	Cl ⁻
	SO ₄ ²⁻
	Ca ²⁺
	Mg ²⁺
	Na ⁺
	K ⁺
Matières organiques oxydables	Oxydabilité au KMnO ₄ à chaud en milieu acide
	Carbone Organique Dissous (COD)
Matières en suspension	Turbidité
	Fer total
	Manganèse total
Minéralisation et salinité	Dureté totale
	SiO ₂
	F ⁻
Composés azotés	NO ₃ ⁻
	NH ₄ ⁺
Micropolluants minéraux	Sb
	As
	B
	Cd
	Cr total
	Cu
	CN ⁻
	Hg
	Ni
	Pb
	Se
	Zn
Micropolluants organiques <i>Environnement rural</i>	Organochlorés : - lindane ou HCH, - métolachlore, - métazachlore
<i>Environnement rural ou industriel/urbain</i>	Organoazotés : - atrazine, - simazine, - déséthyl atrazine, - déséthylsimazine, - terbuthylazine
<i>Environnement rural ou industriel/urbain</i>	Urées substituées : - diuron, - isoproturon, - chlortoluron
<i>Environnement industriel et/ou urbain</i>	Composés Organo-halogénés Volatils (COV) : - tétrachloroéthylène, - trichloroéthylène ou trichloroéthène, - chloroforme, - tétrachlorure de carbone - 1,1,1 trichloroéthane

Substances prioritaires (annexe VIII)

Substances prioritaires	1	Alachlore
	4	Benzène
	8	Chlorfenvinphos
	10	1,2-Dichloroéthane
	11	Dichlorométhane
	15	Fluoranthène
	23	Nickel et ses composés
	32	Trichlorométhane Chloroforme
Substances dangereuses prioritaires	2	Anthracène
	3	Atrazine
	5	Diphényléthers bromés pentabromodiphényléther
	6	Cadmium et ses composés
	7	C ₁₀₋₁₃ -chloroalcanes
	9	Chlorpyrifos
	12	Di(2-éthylhexyl)phtalate DEHP
	13	Diuron
	14	Endosulfan alpha-endosulfan
	16	Hexachlorobenzène
	17	Hexachlorobutadiène
	18	Hexachlorocyclohexane gamma-isomère, Lindane
	19	Isoproturon
	20	Plomb et ses composés
	21	Mercure et ses composés
	22	Naphtalène
	24	Nonylphénols 4-(para)-nonylphénol
	25	Octylphénols para-tert-octylphénol
	26	Pentachlorobenzène
	27	Pentaclorophénol
	28	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques Benzo(a)pyrène Benzo(b)fluoranthène Benzo (g,h,i)pérylène Benzo(k)fluoranthène Indéno(1,2,3-cd)pyrène
	29	Simazine
	30	Composés du tributylétain Tributylétain-cation
	31	Trichlorobenzène 1,2,4-Trichlorobenzène
	33	Trifluraline

Annexe 2 : réseau de contrôle de surveillance de l'état chimique



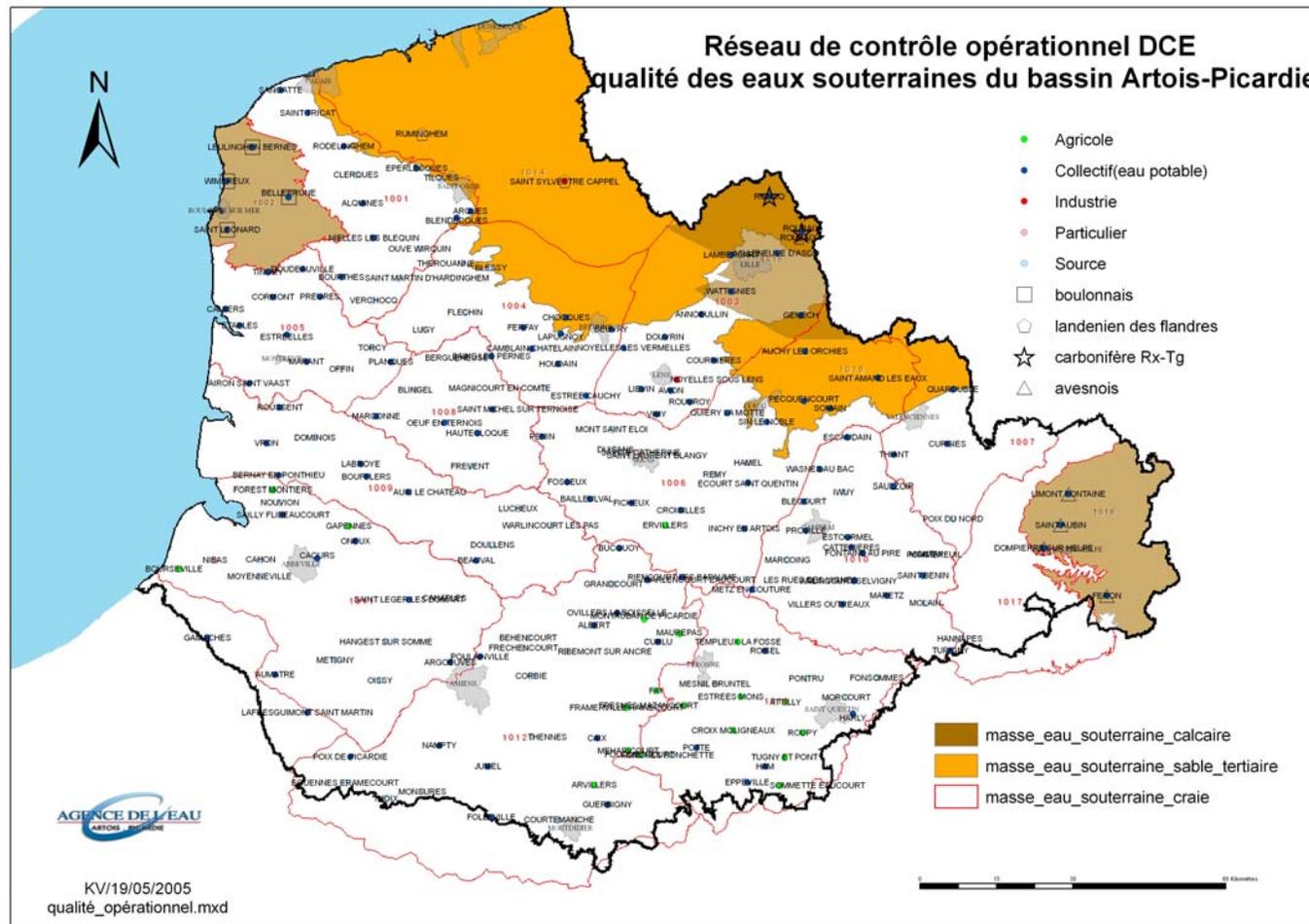
MASSE D'EAU	STATION	CODE BSS	COMMUNE	DEPT	Lambert 2 X	Lambert 2 Y	USAGE
1001	902896	00066X0042SO	CLERQUES	62	574478.25	2643784.26	Source
1001	902897	00075X0158F15	TILQUES	62	591154.40	2642833.37	Source
1001	902902	00173X0047SO	VERCHOCQ	62	577955.14	2619382.95	Source
1002	900557	00104X0156F4	BELLEBRUNE	62	561265.19	2639431.37	AEP
1002	901390	00057X0245F1	LEULINGHEN BERNES	62	554126.10	2649180.74	AEP
1002	989582	00103X0308F3	SAINT LEONARD	62	549151.17	2633083.43	AEP
1003	980335	00201B0019F19	ANNOEULLIN	59	642235.04	2616622.36	AEP
1003	980092	00146B0085F1	LAMBERSART	59	648149.24	2628207.13	AEP
1003	900996	00198X0326F1	NOYELLES SOUS LENS	62	637391.64	2603948.95	Industrie
1004	902904	00181X0088E1	LUGY	62	587800.71	2613637.68	Source
1004	989627	00188X0063SO1	MAGNICOURT COMTE EN	62	611171.27	2602310.72	Source
1004	902900	00126X0128SO	THEROUANNE	62	595289.15	2626548.52	Source
1005	989461	00163X0081F	CAMIERS	62	548886.69	2617651.24	AEP
1005	980851	00115X0030P1	DOUDEAUVILLE	62	564045.16	2625452.33	AEP

1005	902903	00176X0057SO	OFFIN	62	571675.28	2606005.20	Source
1006	902907	00266X0017SO	DUISANS	62	625406.02	2590326.46	Source
1006	902910	00275X0028SO	REMY	62	644859.59	2585512.59	Source
1006	980213	00216X0019F1	SAINT AMAND LES EAUX	59	676807.31	2604342.40	AEP
1007	989315	00381X0083SO1	POIX DU NORD	59	691556.34	2577003.40	Source
1007	901281	00225X0016F6	QUAROUBLE	59	691573.97	2602048.46	AEP
1007	902453	00287X0122PSEF	THIANT	59	680019.26	2589372.65	AEP
1008	902906	00186X0005SO	BERGUENEUSE	62	594208.71	2608187.39	Source
1008	988915	00178X0020SO	BLINGEL	62	586143.66	2601929.74	Source
1008	989620	00256X0090SO1	FREVENT	62	596874.42	2587073.05	Source
1009	902733	00241X0230HY	DOMINOIS	80	566449.00	2592679.00	Source
1009	902926	00343X0001HY	DOULLENS	80	601292.16	2571936.92	Source
1009	989670	00343X0047HY	LUCHEUX	80	606310.88	2578988.74	Source
1010	989320	00368X0053SO1	LES RUES DES VIGNES	59	663602.87	2565080.19	Source
1010	902913	00494X0155HY	MOLAIN	02	686176.37	2560610.14	Source
1010	980231	00287X0101P1	SAULZOIR	59	679920.34	2583271.87	AEP
1011	902932	00345X0052HY	CANAPLES	80	591816.98	2561589.79	Source

1011	902735	00453X0080HY	HANGEST SOMME	SUR	80	580370.03	2553085.32	Source
1011	902618	00328X0014HY	MOYENNEVILLE		80	555547.84	2565799.26	Source
1011	989661	00324X0043HY	NOUVION		80	559529.87	2580124.58	Source
1012	902931	00468X0028HY	CORBIE		80	608888.12	2546431.50	Source
1012	989675	00811X0013MY	COURTEMANCHE		80	614298.05	2518377.61	Source
1012	902922	00356X0045HY	GRANDCOURT		80	625000.30	2564276.96	Source
1012	902738	00625X0031HY	MONSURES		80	587443.62	2523924.91	Source
1012	901550	00612X0023F2	POIX DE PICARDIE		80	573393.92	2530671.79	AEP
1012	901403	00358X0002P2	RIENCOURT BAPAUME	LES	62	638442.36	2565650.93	AEP
1013	989678	00634X0098HY	FONCHES FONCHETTE		80	635638.41	2531010.12	Source
1013	902915	00496X0033HY	FONSOMMES		02	676692.89	2546073.87	Source
1013	R02950	00485X0056HY	MESNIL BRUNTEL		80	644916.06	2544905.11	Source
1014	900283	00144D0129F1	ROUBAIX		59	661300.47	2631565.67	Industrie
1014	903057	00071X0015F	RUMINGHEM		62	587400.20	2651753.13	Particulier
1014	903056	00085X0063F2	SAINT CAPPEL	SYLVESTRE	59	615374.05	2642623.29	Industrie
1015	988930	00143B0027F1	RONCQ		59	655501.57	2639575.57	AEP

1015	980155	00144D0002F1	ROUBAIX	59	661870.14	2632526.44	AEP
1016	980308	00387X0014P1	DOMPIERRE SUR HELPE	59	709361.90	2571310.14	AEP
1016	989215	00395X0196F2	FERON	59	721733.77	2562034.17	AEP
1016	989226	00298X0012F2	LIMONT FONTAINE	59	714189.09	2581823.86	AEP
1017	903055	00501X0038HY	HANNAPES	02	692892.04	2553644.74	Source
1017	981053	00501X0045S	TUPIGNY	02	691067.69	2551392.60	AEP

Annexe 2 : réseau de contrôle opérationnel de l'état chimique



MASSE D'EAU	STATION	CODE BSS	COMMUNE	DEPT	LAMBERT 2X	LAMBERT 2Y	USAGE
1001	901398	00113X0115P2	NIELLES LES BLEQUIN	62	577 963.09	2 631 508.19	AEP
1001	902896	00066X0042SO	CLERQUES	62	574 478.25	2 643 784.26	source
1001	902897	00075X0158F15	TILQUES	62	591 154.40	2 642 833.37	source
1001	902898	00118X0027SO	SAINT MARTIN D'HARDINGHEM	62	583 024.89	2 623 672.51	source
1001	902899	00118X0039F	OUVE WIRQUIN	62	586 962.46	2 629 394.93	source
1001	902902	00173X0047SO	VERCHOCQ	62	577 955.14	2 619 382.95	source
1001	980821	00066X0004P1	RODELINGHEM	62	572 096.76	2 649 346.25	AEP
1001	980847	00113X0010P1	ALQUINES	62	575 837.30	2 638 272.38	AEP
1001	980852	00116X0001P1	BOURTHES	62	571 671.37	2 623 890.98	AEP
1001	980857	00122X0001F1	BLENDÉCQUES	62	594 227.54	2 635 398.28	AEP
1001	980858	00122X0156F3	ARQUES	62	596 933.35	2 636 721.23	AEP
1001	989146	00061X0118F8	SAINT TRICAT	62	564 948.80	2 655 809.31	AEP
1001	989745	00068X0122F9	EPERLECQUES	62	586 379.58	2 645 058.90	AEP
1001	989766	00054X0169F1	SANGATTE	62	559 765.41	2 660 258.18	AEP
1002	900557	00104X0156F4	BELLEBRUNE	62	561 265.19	2 639 431.37	AEP
1002	901390	00057X0245F1	LEULINGHEN BERNES	62	554 126.10	2 649 180.74	AEP
1002	989582	00103X0308F3	SAINT LEONARD	62	549 151.17	2 633 083.43	AEP
1002	989703	00057X0248F4	WIMEREUX	62	549 177.48	2 642 614.18	AEP
1003	900996	00198X0326F1	NOYELLES SOUS LENS	62	637 391.64	2 603 948.95	Industrie

1003	901188	00147B3049F2BULL	VILLENEUVE D'ASCQ	59	657 100.19	2 628 521.15	AEP
1003	901299	00198X0235F2	AVION	62	636 208.78	2 601 815.22	AEP
1003	902002	00204X0216F2	GENECH	59	661 724.17	2 616 464.23	AEP
1003	980092	00146B0085F1	LAMBERSART	59	648 149.24	2 628 207.13	AEP
1003	980121	00146D0004F4	WATTIGNIES	59	648 008.30	2 621 069.38	AEP
1003	980335	00201B0019F19	ANNOEULLIN	59	642 235.04	2 616 622.36	AEP
1003	980655	00205X0091F1	COURRIERES	62	644 666.86	2 607 683.86	AEP
1003	980943	00197X0113F1	LIEVIN	62	630 437.89	2 602 117.27	AEP
1003	980944	00197X0161F2	NOYELLES LES VERMELLES	62	626 952.92	2 610 103.47	AEP
1003	980992	00264X0074F1	VIMY	62	633 462.38	2 597 227.32	AEP
1003	989129	00194D0214F1	DOUVRIN	62	635 731.21	2 613 958.98	AEP
1003	989458	00271X0060F2	ROUVROY	62	639 935.18	2 599 619.98	AEP
1004	901740	00188X0067F3	CAMBLAIN CHATELAIN	62	608 937.54	2 609 935.63	AEP
1004	902876	00184X0149P1	FERFAY	62	607 294.55	2 614 073.92	AEP
1004	902900	00126X0128SO	THEROUANNE	62	595 289.15	2 626 548.52	source
1004	902901	00127X0336F	BLESSY	62	600 945.97	2 625 676.78	source
1004	902904	00181X0088E1	LUGY	62	587 800.71	2 613 637.68	source
1004	902905	00182X0001S1	FLECHIN	62	595 871.67	2 617 019.97	source
1004	980635	00187X0020P1	SAINS LES PERNES	62	600 991.94	2 608 523.17	AEP
1004	980887	00191X0033F1	LAPUGNOY	62	614 649.08	2 612 870.91	AEP

1004	980888	00191X0158F2	CHOCQUES	62	615 681.50	2 616 007.05	AEP
1004	980923	00195X0163F1	HOUDAIN	62	614 097.34	2 607 009.47	AEP
1004	980926	00196X0053P1	ESTREE CAUCHY	62	619 587.06	2 600 806.87	AEP
1004	989440	00192X0137F2BIS	BEUVRY	62	624 528.85	2 613 731.13	AEP
1004	989627	00188X0063SO1	MAGNICOURT EN COMTE	62	611 171.27	2 602 310.72	source
1004	989628	00181X0006SO1	LISBOURG	62	591 593.33	2 612 580.89	AEP
1005	902903	00176X0057SO	OFFIN	62	571 675.28	2 606 005.20	source
1005	980844	00108X0005GC1	TINGRY	62	557 171.04	2 624 869.02	AEP
1005	980851	00115X0030P1	DOUDEAUVILLE	62	564 045.16	2 625 452.33	AEP
1005	980871	00163X0083F3	ETAPLES	62	551 653.48	2 614 445.86	AEP
1005	980873	00164X0059P1	ESTREELLES	62	560 902.47	2 612 675.46	AEP
1005	980876	00171X0113P1	PREURES	62	567 433.56	2 620 082.16	AEP
1005	980882	00178X0012P1	PLANQUES	62	581 333.74	2 607 399.65	AEP
1005	989125	00164X0069F1	CORMONT	62	558 164.67	2 620 029.39	AEP
1005	989153	00175X0032F1	MARANT	62	564 791.60	2 607 436.29	AEP
1005	989461	00163X0081F	CAMIERS	62	548 886.69	2 617 651.24	AEP
1005	989630	00177X0047SO1	TORCY	62	577 726.27	2 610 104.36	source
1005	989734	00167X0003F1	AIRON SAINT VAAST	62	553 511.20	2 603 224.63	AEP
1006	901551	00281X0327F3	SOMAIN	59	667 511.41	2 598 386.28	AEP
1006	902501	00353X0097F2	FICHEUX	62	628 469.33	2 580 087.69	AEP

1006	902687	00274X0223F5N	PECQUENCOURT	59	662 397.50	2 599 751.39	AEP
1006	902907	00266X0017SO	DUISANS	62	625 406.02	2 590 326.46	source
1006	902908	00267X0355F1	SAINTE CATHERINE	62	630 324.80	2 589 784.43	source
1006	902909	00268X0021SO	SAINT LAURENT BLANGY	62	633 480.35	2 589 172.55	source
1006	902910	00275X0028SO	REMY	62	644 859.59	2 585 512.59	source
1006	903400	00354X0097F1	ERVILLERS	62	635 169.78	2 575 738.65	Agricole
1006	980213	00216X0019F1	SAINT AMAND LES EAUX	59	676 807.31	2 604 342.40	AEP
1006	980360	00273X0038P1	SIN LE NOBLE	59	655 021.91	2 595 697.15	AEP
1006	980693	00254X0017P1	PENIN	62	610 990.12	2 592 883.13	AEP
1006	980734	00276X0032P1	ECOURT SAINT QUENTIN	62	651 340.44	2 583 897.35	AEP
1006	980764	00354X0069P1	CROISILLES	62	638 245.85	2 578 662.73	AEP
1006	980790	00362X0022P1	INCHY EN ARTOIS	62	650 615.74	2 575 062.38	AEP
1006	980995	00265X0002P1	FOSSEUX	62	615 928.09	2 584 046.74	AEP
1006	981004	00266X0049P1	BAILLEULVAL	62	620 375.43	2 580 860.55	AEP
1006	988999	00208X0002F1	AUCHY LEZ ORCHIES	59	662 562.48	2 609 459.94	AEP
1006	989186	00272X0032F4	QUIERY LA MOTTE	62	647 358.37	2 597 483.49	AEP
1006	989229	00276X0077SO1	HAMEL	59	651 372.02	2 587 764.20	source
1006	989604	00262X0040SO1	MONT SAINT ELOI	62	624 655.40	2 594 253.78	source
1007	901281	00225X0016F6	QUAROUBLE	59	691 573.97	2 602 048.46	AEP
1007	902453	00287X0122PSEF	THIANT	59	680 019.26	2 589 372.65	AEP

1007	902668	00291X0203F3	CURGIES	59	690 464.51	2 591 459.59	AEP
1007	989315	00381X0083SO1	POIX DU NORD	59	691 556.34	2 577 003.40	source
1008	902906	00186X0005SO	BERGUENEUSE	62	594 208.71	2 608 187.39	source
1008	980673	00243X0020F1	MARCONNE	62	578 419.83	2 596 839.11	AEP
1008	980678	00251X0005P1	OEUF EN TERNOIS	62	591 864.94	2 595 518.19	AEP
1008	980680	00252X0003P1	HAUTECLOQUE	62	598 296.87	2 593 534.78	AEP
1008	988915	00178X0020SO	BLINGEL	62	586 143.66	2 601 929.74	source
1008	989173	00253X0031F1	SAINT MICHEL SUR TERNOISE	62	601 322.48	2 598 163.37	AEP
1008	989620	00256X0090SO1	FREVENT	62	596 874.42	2 587 073.05	source
1009	901142	00346X0010F1	BEAUVAL	80	598 086.85	2 568 891.86	AEP
1009	902457	00238X0067F1	BERNAY EN PONTHEIU	80	559 307.85	2 585 353.68	AEP
1009	902733	00241X0230HY	DOMINOIS	80	566 449.00	2 592 679.00	source
1009	902926	00343X0001HY	DOULLENS	80	601 292.16	2 571 936.92	source
1009	980674	00247X0032P1	LABROYE	62	575 436.03	2 587 521.58	AEP
1009	980677	00248X0053F2	AUXI LE CHATEAU	62	584 733.30	2 582 173.53	AEP
1009	989170	00234X0001F1	ROUSSENT	62	559 564.21	2 598 547.81	AEP
1009	989364	00247X0201P	BOUFFLERS	80	576 568.50	2 585 057.40	AEP
1009	989622	00344X0058SO1	WARLINCOURT LES PAS	62	612 651.50	2 575 692.64	source
1009	989670	00343X0047HY	LUCHEUX	80	606 310.88	2 578 988.74	source
1009	989795	00234X0242F1	VRON	80	556 881.49	2 591 594.11	AEP

1010	900514	00376X0009F1	WALINCOURT SELVIGNY	59	672 216.69	2 564 905.44	AEP
1010	900516	00491X0218F3	VILLERS OUTREAUX	59	669 860.44	2 560 319.40	AEP
1010	902911	00378X0136SO1	POMMEREUIL	59	687 920.46	2 570 039.21	source
1010	902913	00494X0155HY	MOLAIN	02	686 176.37	2 560 610.14	source
1010	980221	00282X0094F1	ESCAUDAIN	59	670 799.49	2 592 734.08	AEP
1010	980226	00285X0123P1	WASNES AU BAC	59	665 486.67	2 586 535.68	AEP
1010	980231	00287X0101P1	SAULZOIR	59	679 920.34	2 583 271.87	AEP
1010	980261	00372X0075P1	CATTENIERES	59	671 639.33	2 571 436.46	AEP
1010	980280	00376X0012F1	FONTAINE AU PIRE	59	673 872.39	2 570 283.30	AEP
1010	980286	00377X0002P1	MARETZ	59	678 595.27	2 562 067.22	AEP
1010	980804	00367X0006P1	METZ EN COUTURE	62	652 083.51	2 563 212.28	AEP
1010	989203	00364X0044P1	BLECOURT	59	662 288.03	2 580 376.43	AEP
1010	989214	00372X0002F1	ESTOURMEL	59	670 959.27	2 573 410.13	AEP
1010	989264	00368X0052SO1	MARCOING	59	659 117.38	2 568 978.65	source
1010	989266	00378X0030SO1	MONTAY	59	686 367.97	2 570 145.42	source
1010	989282	00378X0002P1	SAINT BENIN	59	685 689.11	2 565 969.03	AEP
1010	989320	00368X0053SO1	LES RUES DES VIGNES	59	663 602.87	2 565 080.19	source
1010	989443	00364X0282F3	PROVILLE	59	662 706.03	2 574 686.50	AEP
1010	989648	00285X0375SO1	IWUY	59	670 147.61	2 582 170.57	source
1011	901486	00324X0088F1	SAILLY FLIBEAUCOURT	80	560 111.59	2 577 770.71	AEP

1011	901557	00465X0084F1A	ARGOEUVES	80	592 959.47	2 549 066.52	AEP
1011	901640	00333X0045F1	ONEUX	80	574 397.09	2 572 655.62	AEP
1011	902008	00332X0063F	GAPENNES	80	573 074.27	2 575 580.29	Agricole
1011	902073	00325X0051F	BOURSEVILLE	80	539 901.81	2 567 225.33	Agricole
1011	902618	00328X0014HY	MOYENNEVILLE	80	555 547.84	2 565 799.26	source
1011	902735	00453X0080HY	HANGEST SUR SOMME	80	580 370.03	2 553 085.32	source
1011	902742	00326X0110EOLIE	NIBAS	80	546 832.42	2 568 961.18	source
1011	902884	00335X0141FEXPL1	CAOURS	80	566 845.00	2 569 298.00	AEP
1011	902927	00328X0054MY	CAHON	80	555 817.17	2 569 074.71	source
1011	902932	00345X0052HY	CANAPLES	80	591 816.98	2 561 589.79	source
1011	903401	00238X0077F-IRRI	FOREST MONTIERS	80	558 176.73	2 582 568.48	Agricole
1011	980388	00448X0027P	AUMATRE	80	558 628.87	2 546 700.68	AEP
1011	980421	00338X0045P	SAINT LEGER LES DOMART	80	584 875.97	2 561 278.68	AEP
1011	989661	00324X0043HY	NOUVION	80	559 529.87	2 580 124.58	source
1011	989663	00457X0036HY	OISSY	80	579 189.43	2 545 543.84	source
1011	R03203	00456X0025HY	METIGNY	80	570 435.67	2 549 518.06	source
1012	901316	00353X0059F1	BUCQUOY	62	626 083.44	2 571 293.25	AEP
1012	901403	00358X0002P2	RIENCOURT LES BAPAUME	62	638 442.36	2 565 650.93	AEP
1012	901550	00612X0023F2	POIX DE PICARDIE	80	573 393.92	2 530 671.79	AEP
1012	901697	00473X0044F	MONTAUBAN DE PICARDIE	80	631 008.36	2 557 419.81	Agricole

1012	901824	00636X0046F	ARVILLERS	80	621 197.87	2 525 255.54	Agricole
1012	901912	00478X0090F01	FAY	80	633 408.56	2 543 528.30	Agricole
1012	902195	00633X0104F	MEHARICOURT	80	627 878.06	2 531 893.19	Agricole
1012	902254	00474X0087F01	MAUREPAS	80	637 958.37	2 554 583.59	Agricole
1012	902427	00632X0069F31	CAIX	80	621 753.10	2 534 337.70	AEP
1012	902490	00633X0130F01	FRAMERVILLE RAINECOURT	80	627 569.39	2 540 244.92	Agricole
1012	902504	00357X0233F1	WARLENCOURT EAUCOURT	62	631 651.22	2 565 131.90	AEP
1012	902628	00464X0050HY	FRECHENCOURT	80	607 311.10	2 551 894.77	source
1012	902738	00625X0031HY	MONSURES	80	587 443.62	2 523 924.91	source
1012	902743	00471X0075P.ART	RIBEMONT SUR ANCRE	80	615 604.00	2 551 182.93	source
1012	902745	00617X0017HY	THOIX	80	580 344.56	2 522 552.25	source
1012	902922	00356X0045HY	GRANDCOURT	80	625 000.30	2 564 276.96	source
1012	902931	00468X0028HY	CORBIE	80	608 888.12	2 546 431.50	source
1012	903054	00616X0022HY	EQUENNES ERAMECOURT	80	572 563.85	2 525 624.88	source
1012	980482	00466X0149PC	POULAINVILLE	80	598 808.21	2 550 162.35	AEP
1012	980501	00472X0049PC	ALBERT	80	621 172.84	2 556 279.99	AEP
1012	980502	00472X0059F	OVILLERS LA BOISSELLE	80	625 730.39	2 558 743.02	AEP
1012	980567	00621X0044PC	NAMPTY	80	590 817.39	2 532 907.21	AEP
1012	980580	00627X0005PC	JUMEL	80	600 340.46	2 528 842.01	AEP
1012	980609	00803X0002PC	FOLLEVILLE	80	601 001.27	2 518 969.13	AEP

1012	989372	00474X0078F	CURLU	80	633 721.46	2 553 032.37	AEP
1012	989660	00464X0113HY	BEHENCOURT	80	608 232.62	2 553 827.66	source
1012	989672	00624X0048HY	THENNES	80	608 932.38	2 534 549.49	source
1012	989675	00811X0013MY	COURTEMANCHE	80	614 298.05	2 518 377.61	source
1012	989794	00636X0042F2	GUERBIGNY	80	623 790.58	2 521 390.07	AEP
1013	900550	00641X0089F	POTTE	80	641 286.54	2 532 470.46	AEP
1013	901455	00646X0107F	EPPEVILLE	80	651 267.57	2 525 737.91	AEP
1013	901668	00488X0042F	ATTILLY	02	658 704.32	2 541 316.23	Agricole
1013	901753	00644X0016F	ROUPY	02	662 116.41	2 535 386.29	Agricole
1013	901770	00633X0103F	FOUQUESCOURT	80	630 100.92	2 531 131.66	Agricole
1013	902025	00482X0083F	TEMPLEUX LA FOSSE	80	649 385.35	2 553 037.41	Agricole
1013	902186	00642X0086F01	CROIX MOLIGNEAUX	80	648 467.60	2 535 832.65	Agricole
1013	902234	00648X0142F01	TUGNY ET PONT	02	658 516.28	2 530 596.37	Agricole
1013	902252	00478X0099F01	FRESNES MAZANCOURT	80	638 775.53	2 540 672.75	Agricole
1013	902286	00486X0080F	ESTREES MONS	80	649 934.14	2 542 401.42	Agricole
1013	902355	00647X0204F.IRRI	SOMMETTE EAUCOURT	02	657 627.68	2 525 131.48	Agricole
1013	902912	00495X0066F	MORCOURT	02	670 641.95	2 542 271.73	source
1013	902914	00488X0027HY	PONTRU	02	662 832.45	2 545 941.04	source
1013	902915	00496X0033HY	FONSOMMES	02	676 692.89	2 546 073.87	source
1013	980532	00483X0012F	ROISEL	80	654 712.76	2 551 322.70	AEP

1013	989336	00652X0053F	HARLY	02	671 932.03	2 539 016.38	AEP
1013	989383	00647X0190F2	HAM	80	654 683.35	2 528 820.63	AEP
1013	989678	00634X0098HY	FONCHES FONCHETTE	80	635 638.41	2 531 010.12	source
1013	R02950	00485X0056HY	MESNIL BRUNTEL	80	644 916.06	2 544 905.11	source
1014	900283	00144D0129F1	ROUBAIX	59	661 300.47	2 631 565.67	Industrie
1014	903056	00085X0063F2	SAINT SYLVESTRE CAPPEL	59	615 374.05	2 642 623.29	Industrie
1014	903057	00071X0015F	RUMINGHEM	62	587 400.20	2 651 753.13	Divers
1015	902705	00144D1166F6	WATTRELOS	59	662 784.47	2 633 318.70	AEP
1015	980155	00144D0002F1	ROUBAIX	59	661 870.14	2 632 526.44	AEP
1015	988930	00143B0027F1	RONCQ	59	655 501.57	2 639 575.57	AEP
1016	980302	00384X0029F1	SAINT AUBIN	59	712 681.24	2 575 764.78	AEP
1016	980308	00387X0014P1	DOMPIERRE SUR HELPE	59	709 361.90	2 571 310.14	AEP
1016	989215	00395X0196F2	FERON	59	721 733.77	2 562 034.17	AEP
1016	989226	00298X0012F2	LIMONT FONTAINE	59	714 189.09	2 581 823.86	AEP
1017	903055	00501X0038HY	HANNAPES	02	692 892.04	2 553 644.74	source
1017	981053	00501X0045S	TUPIGNY	02	691 067.69	2 551 392.60	AEP

Thématique : Eaux souterraines, qualité			
CHANTIER ESO_QL1	Concevoir et mettre en œuvre le réseau de contrôle de surveillance qualitative DCE	Axe 1A	
RESPONSABLE	MEDD et bassin		
OBJECTIF / ENJEU	Définir et mettre en œuvre le réseau de contrôle de surveillance des eaux souterraines conformément aux orientations fixées par la Directive Cadre sur l'Eau et la Directive fille « eaux souterraines », ainsi qu'au cadrage national		
DEROULEMENT	Identification des masses d'eau à suivre	Bassin	Réalisé
	Identification, localisation et caractérisation des stations du réseau, représentatives des masses d'eau	Bassin	Réalisé
	Examen de la concordance avec les stations existantes	Bassin	En cours
	Détermination détaillée de la fréquence et la nature des paramètres mesurés à chaque station du réseau	Bassin	réalisé
	Pour chaque station, identification du maître d'œuvre local assurant et/ou contrôlant les prélèvements et les analyses	Bassin	En cours
	Harmonisation des méthodes d'analyse des paramètres à produire	National.	En attente
	Etablissement du budget prévisionnel de mise en place et de fonctionnement du réseau – plusieurs scénarios de budget pourront être établis.	Bassin	En cours
	Définition des modalités d'assurance qualité des données (méthodes d'analyse, normes applicables, formats de production des données, tests...)	Bassin	A faire
	Formalisation des partenariats avec les maîtres d'ouvrage des stations utilisées pour la composition des réseaux de surveillances	Bassin	A faire
	Adaptation d'ADES aux besoins du processus de gestion des données	National.	En cours
Adaptation des marchés de campagnes de mesures existants	Bassin	A faire	
ACTEURS	AEAP, DIREN, BRGM		
ECHEANCES	Décembre 2006		
MOYENS PREVISIONNELS	6 mois ETP pour la conception 84 800 ou 148400 € selon les années en couts externes de prélèvements et analyses		
AVANCEMENT ET RISQUE	proposition initiale faite, à revoir à la marge si nouveaux éléments		

Thématique : Eaux souterraines, qualité			
CHANTIER ESO_QL2	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôle opérationnel DCE	Axe 1A	
RESPONSABLE	Bassin		
OBJECTIF / ENJEU	Définir et mettre en œuvre le réseau de contrôle de opérationnel de l'état des eaux souterraines permettant d'évaluer l'ampleur et l'incidence des pressions exercées par les activités humaines, ainsi que les changements d'état des masses d'eau suite au programme de mesures (évaluation de l'efficacité des mesures)		
DEROULEMENT	Note de cadrage nationale de la stratégie relative à la mise en place du contrôle opérationnel	Bassin	1ere proposition existante
	Phase 1 : échéance 2007 Pour les masses d'eau risquant de ne pas atteindre le bon état écologique et celles soumises à un rejet de substances prioritaires ou à un rejet significatif d'autres substances, conception et mise en place d'un réseau de suivi des impacts des pressions principales mises en évidence	Bassin	1ere proposition existante
	Phase 2 : échéance 2009 Poursuite de la mise en place du réseau de suivi en rajoutant des points de surveillance permettant d'évaluer l'impact des mesures mises en place dans le cadre du programme de mesures. Pré requis : disposer du programme de mesures à l'échelle des masses d'eau	Bassin	à faire
	Etablissement du budget prévisionnel de mise en place et de fonctionnement du réseau – plusieurs scénarios de budget pourront être établis.	Bassin	A faire
	Formalisation des partenariats avec les maîtres d'ouvrage des stations utilisées pour la composition du réseau de contrôle opérationnel	Bassin	A faire
	Adaptation des marchés de campagnes de mesures existants	Bassin	A faire
ACTEURS	AEAP, DIREN, BRGM, MISE, Collectivités, acteurs économiques		
ECHEANCES	2009		
MOYENS PREVISIONNELS	6 mois ETP au minimum 78 000 € de prélèvements et analyses auxquels il faut ajouter d'autres paramètres à identifier (substances prioritaires)		
AVANCEMENT ET RISQUE	proposition initial faite à revoir avec les résultats du 1er contrôle de surveillance		

Thématique : Eaux souterraines, qualité

CHANTIER ESO_QL3	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôle d'enquête DCE	Axe 1A	
RESPONSABLE	Bassin		
OBJECTIF / ENJEU	A mettre en œuvre au cas par cas si problème particulier		
DEROULEMENT			
ACTEURS	AEAP, DIREN, BRGM, MISE, Collectivités, acteurs économiques		
ECHEANCES	à partir 2007		
MOYENS PREVISIONNELS	3 mois ETP couts externes d'études		
AVANCEMENT ET RISQUE	en attente		

Thématique : Eaux souterraines, qualité

CHANTIER ESO_QL4	Concevoir et mettre en œuvre le contrôle additionnel DCE	Axe 1A	
RESPONSABLE	bassin		
OBJECTIF / ENJEU	surveillance des zones protégées pour l'AEP		
DEROULEMENT	bancariser les données du contrôle sanitaire	bassin	réalisé (SISE Eaux, ADES, banque de bassin)
	mettre en place des réseaux complémentaires sur les points de captage peu suivis par le contrôle sanitaire	bassin	effectué par l'AEAP avec conseils généraux
ACTEURS	AEAP, DIREN, BRGM, MISE, Collectivités, acteurs économiques		
ECHEANCES	à définir		
MOYENS PREVISIONNELS	20 jours ETP couts externes de prélèvements et d'analyses		
AVANCEMENT ET RISQUE	réalisé		

Thématique : Eaux souterraines, qualité			
CHANTIER ESO_QL5	Concevoir et mettre en œuvre les réseaux répondants aux autres besoins non couverts par le programme de surveillance	Axe 1B	
RESPONSABLE	Bassin		
OBJECTIF / ENJEU	Les réseaux mis en place dans le cadre de la DCE ne couvriront pas l'ensemble des besoins des acteurs de l'eau du Bassin. Des réseaux complémentaires permettant l'exercice des missions des partenaires (police de l'eau, gestion de crises...) devront être mis en place pour produire des données compatibles avec la gestion des objectifs environnementaux des masses d'eau.		
DEROULEMENT	Identification des stations complémentaires à maintenir	Bassin	Déc. 2006
	Détermination des paramètres à suivre	Bassin	Déc. 2006
	Evaluation financière du réseau complémentaire	Bassin	Déc. 2006
	Adaptation des cahiers de charges pour les prélèvements et les analyses du réseau complémentaire	Bassin	Déc. 2006
	Lancement des appels d'offre	Bassin	Déc. 2006
ACTEURS	AEAP, DIREN, BRGM, MISE, Collectivités et autres producteurs de données		
ECHEANCES	Décembre 2006		
MOYENS PREVISIONNELS	3 mois ETP		
AVANCEMENT ET RISQUE	Nécessité de valider et compléter les fiches « réseaux » issues de l'étude bilan diagnostic des dispositifs de collecte de données du Bassin. L'étude devra en outre être complétée au niveau des réseaux d'emprise infra-départementale qui n'ont pas été recensés à ce jour.		

Thématique : Eaux souterraines, qualité			
CHANTIER ESO_QL6	Disposer dans le SIE des données issues de l'autosurveillance des installations classées	Axe 2E	
RESPONSABLE	national, bassin		
OBJECTIF / ENJEU	Les données de suivi du milieu à proximité des ICPE sont nombreuses et peuvent servir à compéter le contrôle opérationnel		
DEROULEMENT	identification des points à retenir	national, bassin	déc.-06
	déterminer les informations pertinentes à archiver	national, bassin	2007
	évaluer financièrement l'ampleur du travail	national, bassin	en cours (travail BRGM)
	bancariser les informations (ADES)	national, bassin	en cours (travail BRGM)
ACTEURS	BRGM, DRIRE, AEAP, MISE, DIREN		
ECHEANCES	2007		
MOYENS PREVISIONNELS	1 an ETP à déterminer		
AVANCEMENT ET RISQUE	en cours (travail BRGM)		

Thématique : Eaux souterraines, qualité

CHANTIER ESO_QL7	Disposer des données issues de l'autocontrôle des distributeurs sur les captages d'eau potable			Axe 2E
RESPONSABLE	national, bassin			
OBJECTIF / ENJEU	données nombreuses acquises par les distributeurs (fréquence mensuelle voire hebdomadaire) sur de nombreux paramètres			
DEROULEMENT	identifier les détenteurs d'information	bassin	déc.-06	
	déterminer les informations pertinentes à archiver	bassin	2007	
	évaluer financièrement l'ampleur du travail	bassin	2007	
	déterminer le maître d'ouvrage de l'opération	bassin	2007	
	concevoir la procédure de bancarisation	bassin	2007	
ACTEURS	AEAP, MISE, DDASS, DIREN, collectivités, distributeurs d'eau			
ECHEANCES	2007			
MOYENS PREVISIONNELS	8 mois ETP à déterminer			
AVANCEMENT ET RISQUE	pas avancé			

Thématique : Eaux souterraines, qualité			
CHANTIER ESO_QL8	Concevoir une procédure de mémorisation des pollutions accidentelles pouvant avoir un impact sur la qualité des eaux souterraines	Axe 2E	
RESPONSABLE	bassin		
OBJECTIF / ENJEU	mémoire des pollutions accidentelles		
DEROULEMENT	identifier les détenteurs d'information	bassin	2007
	déterminer la "filier" de gestion de l'information	bassin	2007
	évaluer financièrement l'ampleur du travail	bassin	2007
	déterminer le maitre d'ouvrage de l'opération	bassin	2007
	concevoir la procédure de bancarisation	bassin	2007
ACTEURS	AEAP, MISE, SDIS, CG, DIREN, DDASS, DRIRE		
ECHEANCES	2007		
MOYENS PREVISIONNELS	8 mois ETP à déterminer		
AVANCEMENT ET RISQUE	pas avancé		

Thématique : Eaux souterraines, qualité			
CHANTIER ESO_QL9	Concevoir une procédure de conservation de la mémoire des captages abandonnés et des chronologies de données associées	Axe 2E	
RESPONSABLE	national, bassin		
OBJECTIF / ENJEU	Historique et retour d'expérience sur les arrêts de captages		
DEROULEMENT	identifier les détenteurs d'information	bassin	déc.-06
	déterminer les informations pertinentes à archiver	bassin	2007
	évaluer financièrement l'ampleur du travail	bassin	2007
	déterminer le maître d'ouvrage de l'opération	bassin	2007
	concevoir la procédure de bancarisation	bassin	2007
ACTEURS	AEAP, MISE, DDASS, DIREN		
ECHEANCES	2007		
MOYENS PREVISIONNELS	4 mois ETP à déterminer		
AVANCEMENT ET RISQUE	pas avancé		

Thématique : Eaux souterraines, qualité			
CHANTIER ESO_QL10	Produire et diffuser des données élaborées (carte) sur la qualité des masses d'eaux	Axe 2G	
RESPONSABLE	national, bassin		
OBJECTIF / ENJEU	information du public, obligation DCE		
DEROULEMENT	identifier les besoins (reporting DCE)	national, bassin	en cours au niveau national
	définir une méthode d'agrégation des données	national, bassin	en cours au niveau national
ACTEURS	AEAP, Ministère, DIREN, BRGM, DDASS, MISE?		
ECHÉANCES	déc.-06		
MOYENS PRÉVISIONNELS	6 mois ETP à déterminer		
AVANCEMENT ET RISQUE	en cours au niveau national		

Thématique : Eaux souterraines, qualité

CHANTIER ESO_QL11	Mettre en place une démarche qualité pour les données qualité eaux souterraines	Axe 4A	
RESPONSABLE	national, bassin		
OBJECTIF / ENJEU			
DEROULEMENT			
ACTEURS	AEAP, MISE, DDASS, DIREN		
ECHEANCES	2008		
MOYENS PREVISIONNEL S			
AVANCEMENT ET RISQUE	démarche qui existe peut être pour ADES ?		